



FO3-sainté.métro.cité

LA FORCE SYNDICALE

Port SEM : 06.19.69.34.28. / Tel : 04.77.41.62.98.
Mail : fo@saint-etienne-metropole.fr

Compte Rendu de la Rencontre Intersyndicale

À la suite de notre rencontre intersyndicale du mardi 12 mai avec Monsieur Jean-Michel Pauze, Vice-Président aux Ressources Humaines, **FO3** a pu aborder les principaux sujets concernant les agents et lui remettre notre « Cahier de Revendications **FO3 SEM** », que vous trouverez après ce courrier.

Ce « Cahier de Revendications **FO3 SEM** » a vocation à évoluer régulièrement afin de refléter au mieux les attentes et revendications des agents.

Les réponses à nos revendications devraient nous être transmises au plus tard fin juin. **FO3** ne manquera pas de vous tenir informés de leur évolution et des suites données par l'exécutif Métropolitain.

Nous vous invitons donc à nous transmettre vos revendications et propositions : elles seront intégrées à ce cahier et portées par **FO3 auprès de l'exécutif.**

***La Force du syndicat
C'est le nombre des adhérents***



Je vote FO



FO3-sainté.métro.cité

LA FORCE SYNDICALE

• 19 rue Léon Lamaizière • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 41 62 98 •
• mel fo@saint-etienne.fr

CAHIER REVENDICATIF FORCE OUVRIERE FO3 SAINT-ETIENNE METROPOLE 2026

Nous **FORCE OUVRIERE FO3** sommes une organisation syndicale représentative, nationale, historique, apolitique et irréfragable.

Nos représentants sont mandatés pour défendre au quotidien les intérêts de l'ensemble des agents permettant à notre société de se maintenir et d'évoluer dans des conditions acceptables pour tous.

Nous défendons un service de qualité, garant de l'égalité de tous les usagers. Notre branche FO service public est représentée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, **MONSIEUR LE PRESIDENT** de **SAINT-ETIENNE METROPOLE**, nous vous adressons ce cahier revendicatif afin d'améliorer les conditions de travail, de rémunération des agents de Saint-Etienne Métropole et d'assurer un service public de qualité.

➤ Dialogue social

- Nous demandons le respect du dialogue social, des obligations légales, et des engagements en matière de présentation aux partenaires sociaux des sujets liés aux lignes directrices de gestion
 - ⇒ exemple : nous demandons la liste exhaustive des collègues remplissant tous les critères d'avancement et de promotion
- Nous demandons l'amélioration du processus du dialogue social actuel avec l'exécutif, direct, régulier et plus fréquent avec le Président et le vice-Président du Personnel
 - ⇒ exemple : trois rencontres par an (2 au premier semestre, 1 à l'automne)
- Nous demandons la mise en œuvre d'une stratégie de développement équitable pour SEM et la Ville, visant une harmonisation des deux collectivités et non des avancées pour la Ville au détriment de la Métropole

➤ **Effectifs, évolution professionnelle des agents, organisation de services**

- Nous demandons le maintien, ou l'augmentation dans certains cas, des effectifs nécessaires à la réalisation des missions quotidiennes afin de garantir un service public de qualité
 - ⇒ par exemple dans les services à mission sociale, certains services techniques, les services R.H., etc...
- Nous demandons que soit favorisée la promotion interne pour permettre l'évolution professionnelle des agents.
 - ⇒ De C en B suite au décret du 19/12/25 simplifiant les règles d'avancement de grade de catégorie B.
- Nous demandons la mise en œuvre systématique de la promotion interne des agents de maîtrise, y compris sur des postes sans encadrement (statutaire et sans quota imposé)
- Nous demandons, au regard du nombre croissant de véhicules métropolitains entretenus par la Ville, la mutualisation de l'atelier mécanique au sein des nouveaux locaux dans la Direction Achats et Logistique (DAL) au même titre que les services Bâtiments, Événementiel, etc...

➤ **Rémunération indemnitaire « RIFSEEP »**

- Nous demandons l'ouverture rapide des discussions pour la revalorisation des montants de rémunération (IFSE, SMAF, CIA) et la révision des règles de gestion, ainsi que la mise en œuvre d'une clause de revoyure tous les deux ans

➤ **Mesures financières au titre de l'action sociale et pour la reconnaissance des agents**

- Médailles : nous demandons un versement par la collectivité d'un montant équivalent à celui attribué par le CNAS
- Retraite : nous demandons l'attribution d'une rétribution à l'agent au moment de son départ au titre des services rendus à la collectivité et au service public
- Noël : nous demandons l'attribution par le biais des œuvres sociales d'un chèque-cadeau pour tous les agents
- Nous demandons l'augmentation de la participation employeur à hauteur de l'augmentation des cotisations des contrats Mutuelle et Prévoyance
- Nous demandons l'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners
- Nous demandons la monétisation du CET (compte épargne temps) et la possibilité de conversion en retraite complémentaire
- Nous demandons la prolongation de la période de comptabilisation des 20 jours de congés jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour le droit à alimentation du CET (identique à la date limite de pose des congés annuels)

- Nous demandons la révision des modalités du don de jours de congés afin que les jours de congés, RTT, ... perdus par les agents puissent alimenter le compteur de don de congés
- Afin d'inciter les agents à participer au don du sang, nous demandons l'attribution de deux jours d'ASA au lieu de quatre demie journées

➤ **Mesures contribuant à l'amélioration des conditions de travail**

- Situation du centre technique municipal : nous demandons que les solutions et échéances proposées pour la relocalisation des services « Événementiel » et « Atelier mécanique » soient clarifiées et présentées aux partenaires sociaux
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) : nous demandons une clarification et une harmonisation des conditions d'attribution en fonction des besoins et des prescriptions propres à chaque métier
- Télétravail : nous demandons l'application du règlement en vigueur dont l'octroi du télétravail aux agents dont les missions sont éligibles, y compris les encadrants. Nous demandons plus de souplesse dans son application, et remettons en cause le caractère figé des jours de télétravail qui ne garantit pas l'efficacité et les contraintes de services. Nous demandons également que les jours de télétravail supplémentaires octroyés et justifiés par la médecine préventive ne soient pas remis en cause par l'administration
- Aménagement du Temps de Travail : nous demandons l'accès à ce dispositif à l'ensemble des postes et fonctions, ainsi qu'un assouplissement des règles visant notamment à un meilleur équilibre des volumes horaires journaliers. Nous demandons également, pour garantir l'équité de traitement, l'octroi d'un jour de compensation lorsque le jour d'ATT non travaillé tombe un jour férié.
- Restauration : nous demandons l'aménagement d'espaces de restauration et de convivialité pour la pause déjeuner dans tous les locaux qui n'en sont pas dotés.